



GEMENG
JONGLËNSTER

ADMINISTRATION
COMMUNALE DE
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster
L-6112 Junglinster

Boîte postale 14
L-6101 Junglinster

T 78 72 72-1
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi
8h00-12h00
et 13h00-16h30

Jeudi jusqu'à 19h00
seulement bureau
de la population

Service technique
uniquement sur
rendez-vous

www.junglinster.lu

Junglinster, le 30 juin 2023

PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public que par ses délibérations du 27 janvier 2023 le conseil communal a fixé les taux pour l'impôt foncier et l'impôt commercial pour l'année 2024.

Le texte intégral de la délibération est à la disposition du public à la mairie de Junglinster à partir du 03 juillet 2023 au 17 juillet 2023 inclusivement.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre Le secrétaire

